

# unibail-rodamco

Paris, Schiphol, le 17 novembre 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Adhésion aux recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées**

Dans sa séance ordinaire du 10 Octobre 2008, le Conseil de Surveillance d'Unibail-Rodamco S.A. a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil de Surveillance a observé que la quasi-totalité des recommandations étaient d'ores et déjà appliquées dans la Société, s'inscrivant dans la démarche de gouvernement d'entreprise mise en œuvre depuis de nombreuses années. En conclusion de ses délibérations, le Conseil de Surveillance a décidé d'appliquer ces recommandations, sans exception aucune, à effet plein et entier au 31 décembre 2008 et a demandé au Directoire de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour ce faire.

L'application des recommandations Afep-Medef fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuels du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et du Conseil de Surveillance, en relation étroite avec le Directoire. L'ensemble des éléments de rémunération fera l'objet d'une communication détaillée conformément aux recommandations Afep-Medef au sein du document de référence de la Société pour l'exercice en cours.

Le Conseil de Surveillance a confirmé que la Société se réfèrera au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ainsi complété pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225.68 du Code de Commerce, en application de la loi du 3 Juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.

**Pour plus d'informations, merci de contacter :**

#### **Relations Presse**

Arie Bos  
+31 20 658 25 00

Maxence Naouri  
+33 1 53 43 75 47

#### **Relations Investisseurs**

Fabrice Mouchel  
+33 1 53 43 73 03

[www.unibail-rodamco.com](http://www.unibail-rodamco.com)